

## Synthèse Habilitations Electriques

NIVEAUX D'HABILITATION	DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	FONCTION SELON NF C 18-510	DURÉE DE FORMATION (en jours)	
			INITIALE	RECYCLAGE
<b>OPÉRATIONS NON ÉLECTRIQUES</b>				
<b>B0 - H0 - H0V EXECUTANT</b>	Travaux en milieu électrique sans activité lié à l'électricité (ex : maçon)	Exécutant d'opérations non électriques	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>B0 - H0 - H0V CHARGÉ DE CHANTIER</b>	Le chargé de chantier dirige une équipe en s'assurant de sa sécurité, travaillant dans un milieu électrique sans réaliser une activité lié à l'électricité (ex : équipe de nettoyage de locaux électriques)	Chargé de chantier non électrique	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>OPÉRATIONS ÉLECTRIQUES NÉCESSITANT UNE CONNAISSANCE DE L'ÉLECTRICITÉ</b>				
<b>B1-B1V / H1-H1V</b>	Toujours supervisé, l'exécutant effectue des travaux sur les ouvrages et installations (ex : électricité des bâtiments), en basse ou haute tension	Exécutant de travaux électriques	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>(B2 - B2V) (H2 - H2V) (B2V Essai - H2V Essai)</b>	Dirigeant les travaux électriques et non électriques, le chargé de travaux assure la sécurité et la coordination de son équipe. La mention "Essai" signifie qu'il est chargé par exemple des essais lors d'une mise en service d'installation	Chargé de travaux	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>BC - HC</b>	Personne chargé de s'assurer la coupure du courant, et la garantie qu'il ne revienne pas accidentellement, pour le compte d'autres personnes, lors d'opérations hors tensions	Chargé de consignation	<b>3</b>	<b>2</b>

<b>BR</b>	Travaillant en basse ou très basse tension, le chargé d'intervention générale effectue des opérations de maintenance, de dépannage, de mise en service partielle et temporaire d'un appareil ou d'une faible partie d'installation hors tension. Il est aussi habilité à réaliser des connexions et déconnexions en présence de tension,	Chargé d'intervention générale	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>BS</b>	Le chargé d'intervention élémentaire intervient en basse et très basse tension pour des opérations simples qui correspondent uniquement à : remplacement de fusible, de lampe, d'appareil d'éclairage, de prise de courant, d'interrupteur, raccordement d'un circuit électrique en attente, réarmement d'un dispositif de protection	Chargé d'intervention élémentaire	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>BP</b>	Pose, maintenance et nettoyage des panneaux photovoltaïques	Chargé d'intervention basse tension chaîne photovoltaïque	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>(BE MANŒUVRE) (HE MANŒUVRE D'EXPLOITATION)</b>	Les opérations de manœuvres d'exploitation ont pour but la mise en marche et à l'arrêt de matériels, ou la modification de l'état électrique de ceux-ci, ainsi que le (dé)branchement d'équipements amovibles prévu pour être effectué sans risques (ex : réarmement disjoncteur...)	Chargé d'opération spécifique	<b>1 pour BE 3 pour HE</b>	<b>1 pour BE 2 pour HE</b>
<b>(BE MANŒUVRE) (HE MANŒUVRE DE CONSIGNATION)</b>	Personne qui n'effectue <b>que</b> des manœuvres de consignation, c'est-à-dire couper le courant pour un tiers et s'assurer qu'il ne peut être rétabli accidentellement. Le chargé de manoeuvre de consignation n'agit que sous l'autorité d'un chargé de consignation BC ou HC	Chargé d'opération spécifique	<b>2 pour BE 3 pour HE</b>	<b>2</b>
<b>(BE MESURAGE) (HE MESURAGE)</b>	C'est une opération qui a pour objectif de mesurer des grandeurs électriques sur un équipement ou une installation électrique, ainsi que de mesurer des grandeurs non électriques (ex : température...)	Chargé d'opération spécifique	<b>2 pour BE 3 pour HE</b>	<b>2</b>

<b>(BE VERIFICATION) (HE VERIFICATION)</b>	C'est une opération effectuée pour s'assurer qu'un ouvrage ou une installation fonctionne conformément à son référentiel	Chargé d'opération spécifique	<b>2 pour BE 3 pour HE</b>	<b>2</b>
<b>(BE ESSAI) (HE ESSAI)</b>	C'est une opération effectuée en laboratoire ou en plateforme d'essai, qui a pour but de vérifier qu'un ouvrage, une installation ou un équipement mis en service pour la première fois fonctionne comme prévu	Chargé d'opération spécifique	<b>3 pour BE 3 pour HE</b>	<b>2</b>

#### DÉSIGNATION DES LETTRES D'HABILITATION

<b>V</b>	Signifiant "Voisinage", la lettre V permet de travailler à une certaine distance des installations sous tension et directement accessibles (0 à 30 cm en basse tension, 60 cm à 2 m en haute tension < 50.000 Volts)
<b>T</b>	C'est une précision qui indique que le titulaire est autorisé à travailler sur une installation laissée volontairement sous tension. (ATTENTION, le travail sous tension est autorisé seulement s'il est techniquement impossible de travailler hors tension : la consignation est obligatoire dès qu'elle est techniquement réalisable). Habilitations : B1T, B2T, H1T, H2T
<b>N</b>	C'est une précision indiquant que le titulaire peut procéder à un nettoyage de pièces laissées sous tension, sur l'installation électrique. Habilitations : B1N, B2N, H1N, H2N
<b>X</b>	La lettre X indique que le titulaire est formé aux opérations dites "spéciales", qui ne correspondent à aucun autre niveau d'habilitation défini par la norme

#### DOMAINES DE TENSION EN COURANT ALTERNATIF

<b>TBT</b>	Très basse tension : 0 à 50 V	<b>HTA</b>	Haute tension "A" : 1.000 à 50.000 V
<b>BT</b>	Basse tension : 50 à 1.000 V	<b>HTB</b>	Haute tension "B" : au-delà de 50.000 V